

**CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU MARDI 04 JUILLET 2017 - 20 H 30**

Présents : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, Sandrine BUENAFUENTE, Philippe MANOUKIAN, Stéphanie MATHON, Stéphane RAYMOND, Ingrid VACLE, Jérôme VAUCHER

Excusés : Vincent JARNET, David CLOUVET (Procuration à Marc RIGOLLET), Marie-Thérèse PERRET

Date de convocation : 28 juin 2017

Secrétaire de séance : le Conseil Municipal désigne Stéphane RAYMOND

Lotissement du village

La commission Lotissement s'est réunie le 16/06 afin de préparer l'appel d'offre concernant les travaux de viabilisation du futur lotissement.

L'appel d'offre pour la réalisation des travaux de VRD a été lancé le 23/06. (Clôture de la consultation le 13/07)

L'ouverture des plis sera réalisée par la commission lotissement avec l'aide du Cabinet Axis-conseils le 17/07 à 9h00.

La restitution du marché est prévue pour le 21/07.

Un Conseil municipal extraordinaire se déroulera le 25/07 afin de délibérer sur le choix de l'entreprise.

Une réunion avec LOGIDIA s'est déroulée le 12/06 afin de discuter du projet de construction de 8 pavillons locatifs

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de SULIGNAT.

TABLEAU DES EMPLOIS - Poste ATSEM accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle la demande des enseignants du RPI pour l'attribution d'un poste d' ATSEM à l'école de ST JULIEN à partir de la rentrée 2017 et ceci pour une durée de une année.

Lors de sa réunion du mois de juin 2017, le conseil municipal avait donné un avis favorable à cette embauche.

Les Maires du RPI se sont ensuite réunis le 12 /06 afin de valider ce poste pour l'année scolaire 2017-2018 et discuter des modalités.

Poste ATSEM : accroissement temporaire d'activité

Considérant que la commune de SULIGNAT fonctionne actuellement au niveau des écoles en RPI avec les communes de Saint-Julien-sur-Veyle et Biziat

Considérant qu'il a été décidé par les Maires du RPI que la commune de SULIGNAT se chargerait de la gestion (embauche, salaires...) des ATSEM

Considérant que les salaires sont répartis annuellement entre les 3 communes en fonction du nombre d'élèves,

Considérant que les effectifs scolaires 2017/2018 nécessitent l'embauche d'une ATSEM pour la classe de GSM / CP de Saint Julien sur veyle pour une année à raison de 17 heures hebdomadaires annualisées
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 28 août 2017 pour une durée de 1 année.

- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17 heures annualisées

- Décide que la rémunération sera indexée sur l'indice majoré 328

Remplacement André PIN MONNIER

Le maire rappelle que M PIN MONNIER a été placé en arrêt maladie depuis le 01^{er} juin 2017. Pendant cet arrêt, devait être remplacé par M Florian BEAUFORT. Or celui-ci s'est blessé durant ses heures de travail. La gestion quotidienne de la tonte, l'arrosage, l'entretien de la station d'assainissement ... est gérée par certains élus et cela s'avère de plus en plus difficile.

De plus, M PIN MONNIER sera à la retraite au 01^{er} septembre 2017. Jusqu'à présent, ce poste était prévu pour 32 heures hebdomadaires. Toutefois, le Conseil municipal souhaite que le futur Adjoint technique possède des compétences multiples afin de pouvoir réaliser des travaux qui ne seront ainsi pas confiés à des entreprises et permettre de réaliser des économies en investissement.

Ce poste passera donc à 35 heures au dernier trimestre de l'année. Les horaires du futur adjoint technique seront annualisés.

Travaux de voirie 2017

Marc RIGOLLET explique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de voirie :

Tranche ferme : Route des Gariannes (réalisation d'un enduit monocouche) / Carrefour des Gariannes – Route des Communaux (pose de bordures)

Tranche optionnelle : Réalisation d'un enduit monocouche Route des Communaux

Les entreprises devaient faire parvenir leurs proposition avant le 04/07

Il présente ensuite les devis reçus :

SOCAFL :

Tranche ferme : 15 862 € HT / 19 034.40 € TTC (PATA 2 940 € HT / 3 528 € TTC inclus)

Tranche optionnelle : 7 760 € HT / 9 312 € TTC

ROGER MARTIN RHONE ALPES :

Tranche ferme : 18 642.50 € HT / 22 371.00 € TTC (PATA 3 300.00 HT / 3 960 .00€ TTC inclus)

Tranche optionnelle : 9 320.00 € HT / 11 184.00 TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le devis de l'entreprise SOCAFL
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Fonction d'inspection en matière d'hygiène et sécurité

Le Maire explique que toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et de sécurité au travail. A défaut d'un personnel qualifié en interne, cette mission est confiée à un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre de Gestion dans le cadre d'une convention.

Des renseignements seront pris auprès du Centre de gestion avant décision.

Renouvellement location logement écoles / M. Pin Monnier André

Le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de bail précaire à passer avec M. André Pin Monnier, pour la location du logement du 1er étage de l'école publique de Sulignat, et propose que la révision du loyer soit réalisée suivant l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre 2015

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la révision du loyer se fera annuellement au moment du renouvellement du bail suivant l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre de l'année précédente, et autorise le maire à signer le bail définitif avec M. André Pin Monnier

Indemnités au comptable du trésor

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux,

Vu la demande de M.Mariotti Pierre, Trésorier de Châtillon sur Chalaronne, concernant une demande d'attribution des indemnités de conseil 2017 (253.59 € brut) et de confection de budget (30.49 € brut),

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil 2017 et l'indemnité 2017 de confection du budget à M. Pierre MARIOTTI, Receveur municipal.

Informations diverses

- Voirie : Marc RIGOLLET présente le plan de désherbage réalisé par Veyle Vivante.

information sur la suppression de certaines aides de l'Agence de l'Eau pour l'achat de certains matériels de desherbage alternatif, ce qui peut poser des problèmes dans le projet de mutualisation de l'outillage alternatif envisagé entre les communes de Biziât, St Julien sur Veyle et Sulignat.

Assainissement : visite de la station d'épuration par le SATESE

Eclairage public : Rencontre avec SAFEGE pour travaux permettant la réduction de l'éclairage public. La commission se réunira le 26/07 pour avancer dans sa réflexion.

Marc Rigollet présente le rapport d'exploitation 2016 fourni par le SLeA

SLeA : une réunion s'est déroulée à Chatillon sur chalaronne le 28/09/2017 pour informer sur le déploiement de la fibre optique.

Parc éolien : compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 14/06/17 . Des éléments complémentaires seront envoyés prochainement.

- Ecole / Cantine : suite au courrier distribué dans les écoles, de nombreux parents se sont manifestés pour aider la Section cantine du Sou des écoles. Contact a été pris avec la société Coralys pour envisager une gestion externe.

Terrain de basket : Demande du club de basket de revoir l'éclairage du terrain (changement des poteaux). Une mise aux normes des poteaux sera envisagée pour 2018. Le club propose également de financer la réalisation d'une fresque sur le mur du terrain.

Salle des fêtes : Présentation d'un devis de l'entreprise SANITHERMIC pour l'installation d'une douchette dans la cuisine 447.00 € TTC. Ces travaux seront reportés.

CCAS : une réunion est programmée le 10/07 pour préparer le repas annuel.

Lettre des élus : un nouveau numéro paraîtra courant juillet

Bibliothèque : information sur les achats divers

Le Levain-chef : invitation pour fêter les 1 an de ce commerce